ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Zones rurales

Question écrite n° 1005

Texte de la question

M. Jean-Luc Preel attire l'attention de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation difficile des notaires ruraux. En effet, la desertification des campagnes, les difficultes du monde rural et aussi la crise de l'immobilier frappent severement les notaires ruraux. De plus, le tarif n'a pas ete revise depuis 1986. Il lui demande donc si le Gouvernement entend reevaluer ce tarif, evitant ainsi la disparition progressive de ce service de proximite.

Texte de la réponse

Le ministere de la justice est pleinement conscient des difficultes que traverse actuellement le notariat, et plus particulierement le notariat rural qui subit naturellement les contrecoups de l'evolution de l'economie agricole. Un groupe de travail, associant des representants de la profession et du ministere, a ainsi ete constitue en decembre 1992 afin de mener a bien une reflexion sur l'avenir du notariat rural. Par ailleurs, un decret portant de 175 000 francs a 300 000 francs le plafond de la premiere tranche des honoraires de negociation en matiere immobiliere vient d'etre publie. Cette mesure devrait procurer un surcroit de ressources non negligeable pour les offices realisant habituellement des transactions de niveau modeste. Enfin, un projet de decret portant de 17,50 francs a 21,50 francs l'unite de valeur servant de base au calcul des droits fixes percus par les notaires est actuellement en cours d'examen au Conseil d'Etat.

Données clés

Auteur : M. Préel Jean-Luc
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1005
Rubrique : Notariat
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 mai 1993, page 1392
Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4779